

COMMUNE DE LAUSANNE

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2006
Plan des investissements pour les années 2006 et 2007
Fixation des traitements des membres de la Municipalité**

Préavis N° 2005/64

Lausanne, le 22 septembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2006 ainsi que le plan des investissements pour les années 2006 et 2007.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **Modifications structurelles**
 4. **Budget de fonctionnement de 2006**
 5. **Plan des investissements pour les années 2006 et 2007**
 6. **Evolution présumée de la situation financière en 2006**
 7. **Rémunération des membres de la Municipalité**
 8. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2006 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2004	BUDGET 2005 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2006	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
			CHARGES	REVENUS
1'386'309'291.96	1'397'384'100	Total des charges	1'477'762'700	80'378'600
1'348'250'382.87	1'355'023'900	Total des revenus		1'473'544'900
38'058'909.09	42'360'200	Excédent de charges	4'217'800	-38'142'400
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
			DEPENSES	RECETTES
107'624'305.73	129'987'500	Total des dépenses	136'537'700	6'550'200
14'595'206.42	5'530'000	Total des recettes		8'886'000
93'029'099.31	124'457'500	Investissements nets	127'651'700	3'194'200
FINANCEMENT				
-93'029'099.31	-124'457'500	Investissements nets	127'651'700	3'194'200
104'360'119.65	107'131'100	* Amortissements		109'668'600
-4'515'056.49	3'401'400	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	13'800	-3'415'200
-38'058'909.09	-42'360'200	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	4'217'800	-38'142'400
-31'242'945.24	-56'285'200	Insuffisance d'autofinancement	22'214'700	-34'070'500
61'786'154.07	68'172'300.00	* Autofinancement	105'437'000	37'264'700

Le compte de fonctionnement fait apparaître un **excédent des charges de 4.2 millions de francs**; ce résultat, qui est le meilleur présenté depuis de très nombreuses années au niveau du budget, est en amélioration de quelque 38 millions de francs par rapport au budget précédent, et d'environ 34 millions de francs en regard des comptes de 2004, lesquels avaient bouclé avec un excédent de charges de 38.1 millions de francs.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 136.5 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 5.2 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 8.9 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2006 atteignent 127.6 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 105.4 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 22.2 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 2 millions de francs.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

La Municipalité est très satisfaite de pouvoir présenter un budget de fonctionnement proche de l'équilibre pour 2006 et un autofinancement des investissements à hauteur de 82.6 %. En comparaison du budget de fonctionnement 2005, celui de 2006 affiche une amélioration nette d'environ 38 millions de francs. Cette évolution favorable résulte, notamment, de l'introduction au 1^{er} janvier 2006 des nouvelles péréquations intercommunales pour environ 26 millions de francs, de la poursuite du programme interne de recherches d'économies dit "Prestations 2004" pour environ 11 millions de francs, ainsi qu'un rendement accru des recettes fiscales pour quelque 10 millions de francs. En sens opposé, la Municipalité relève que deux secteurs en particulier, savoir la Petite enfance et la Sécurité, se voient attribuer des moyens supplémentaires, lesquels compensent partiellement les améliorations précitées. De plus, l'entrée en fonction de TRIDEL (environ 5 millions) et la deuxième tranche patronale de l'assainissement de la Caisse de pensions (environ 3 millions) pèsent également négativement.

Péréquations

S'agissant des nouvelles péréquations intercommunales adoptées le 28 juin 2005 par le Parlement vaudois, on peut les résumer de la manière suivante :

1. création d'un fonds de péréquation direct horizontal auquel les communes verseront chaque année l'équivalent du rendement de treize points d'impôt. Ce rendement communal du point d'impôt prend en considération :
 - a. pour les personnes physiques : l'impôt sur le revenu et la fortune, l'impôt sur le bénéfice et les prestations en capital, l'impôt spécial affecté, l'impôt personnel, l'impôt spécial des étrangers et l'impôt à la source;
 - b. pour les personnes morales : l'impôt sur le bénéfice et le capital et l'impôt complémentaire sur les immeubles;
 - c. l'impôt foncier.
2. Quatre points d'impôt sont prélevés sur le fonds pour aider les communes dont les coûts réels :
 - des transports (publics, routiers et scolaires) dépassent l'équivalent de huit points de leur impôt communal,
 - d'entretien des forêts dépassent l'équivalent de un point de leur impôt communal.

Dans la mesure des moyens disponibles, les dépassements constatés seront pris en charge à raison de 75 % par le fonds de péréquation.
3. Après un éventuel nouveau prélèvement pour limiter l'effort de péréquation et, ou, la charge fiscale maximale de certaines communes, le solde du fonds sera distribué aux communes en fonction de leur classification.
4. La contribution des communes aux charges sociales cantonales (facture sociale) est également répartie entre les communes en fonction de leur classification.

En ce qui concerne cette classification, nouvellement établie, elle repose sur les trois critères ci-après :

- a. effort fiscal : rapport existant entre, d'une part, l'impôt et certaines taxes communales et, d'autre part, l'impôt cantonal;
- b. capacité financière : montant des recettes communales moyennes perçues par habitant, au taux d'imposition moyen des communes et montant par habitant des recettes conjoncturelles;
- c. population communale.

Ces critères sont pris en considération dans une proportion de respectivement 3/10, 5/10 et 2/10 pour définir la classe allouée à chaque commune. La classification est fixée selon une échelle allant de 0 à 20 et au dixième de point. Il en résulte une nette amélioration (effet de lissage) en regard de l'ancienne pratique qui admettait une progression par palier.

Bien qu'en nette amélioration par rapport à ce qui a prévalu jusqu'ici, le critère de population n'est pas encore pleinement satisfaisant pour Lausanne, dans la mesure où la note maximum de 20 est déjà atteinte avec 31'000 habitants.

Par l'adoption de la nouvelle péréquation intercommunale par le Grand Conseil vaudois en juin 2005, la Municipalité estime avoir été partiellement entendue dans ses revendications pour une meilleure prise en considération de ses charges spécifiques de ville-centre. Le modèle de péréquation récemment adopté améliore la situation de Lausanne en ce qui concerne les transports (publics, routiers et scolaires) et les dépenses sociales. En revanche, elle n'a aucune incidence sur les charges liées aux activités culturelles et sportives, domaines dans lesquels le cercle des bénéficiaires déborde largement le strict territoire communal.

Les chiffres inscrits au budget 2006, tant pour la péréquation que pour le remboursement des charges excessives (transports et forêts) que pour la facture sociale résultent des dernières simulations établies par l'Etat de Vaud à partir des chiffres comptables les plus récents. Dès lors que les chiffres finaux seront calculés sur la base des comptes de l'année 2006, il faudra attendre le milieu de l'année 2007 pour connaître l'impact exact de l'introduction du nouveau système péréquatif.

Action sociale vaudoise

En application de la récente Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), les frais de fonctionnement des organes chargés d'appliquer la LASV nécessaires à la délivrance des prestations prévues par cette loi sont imputés à la facture sociale. En d'autres termes, le coût des unités du Service social de Lausanne qui relèvent d'un centre social régional standard est en principe remboursé par l'Etat de Vaud.

Programme d'économies

L'analyse interne du fonctionnement des services communaux s'est poursuivie et de nombreuses propositions d'améliorations ont été examinées. Tandis que le gain net apporté par cette opération était évalué à 6.5 millions au budget 2005, c'est une diminution complémentaire des coûts nets d'environ 11 millions de francs qui est constatée au budget 2006. D'autres améliorations interviendront encore en 2007 et en 2008.

—

Pour clore ce chapitre, la Municipalité précise que quelques projets en cours de réflexion au niveau cantonal n'ont pas été intégrés au budget 2006 dès lors qu'ils nécessitaient encore des prises de décision par le Parlement vaudois. Citons notamment le projet de loi sur l'accueil de jour des enfants, le nouveau report de charges cantonales sur les communes souhaité par le Conseil d'Etat et la réalisation du projet "Police 2000".

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2005, le budget 2006 enregistre les modifications de structure suivantes :

- ⇒ à "Administration générale et finances", le Service des impôts, de la caisse et du contentieux (1910) a été fusionné avec le Service financier (1900) sous l'appellation et la numérotation de ce dernier;
- ⇒ "Sécurité publique" voit son Service des pompes funèbres officielles (2900) disparaître suite à son intégration en qualité de subdivision au sein du Service de secours et d'incendie (2503);
- ⇒ au Service d'assainissement de la Direction des travaux, l'incinération des déchets sera assurée, dès le 1^{er} janvier 2006, par TRIDEL SA. Il en résulte un transfert de charges avec la création d'un nouveau sous-centre budgétaire 4604 "Incinération des déchets" regroupant les dépenses faites par la Ville dans le cadre de son mandat d'exploitation. Les frais d'incinération facturés par TRIDEL SA pour les déchets lausannois figurent également dans ledit sous-centre. Le sous-centre 4601 "Ramassage et tri des déchets" ne concerne dorénavant que la collecte et le recyclage des déchets (CROM), le traitement des huiles (ITHU), le centre collecteur des sous-produits animaux (CCSPA) et la sensibilisation;
- ⇒ à "Sécurité sociale et environnement", le Service du travail Lausanne a créé un nouveau sous-centre budgétaire 6404 intitulé "Emplois temporaires subventionnés (ETSL)" regroupant les charges et revenus liés à cette activité, qui étaient précédemment gérés par le biais de comptes courants au bilan.

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2006

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2006 et de 2005, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2006	2005	fr.	%
	fr.	fr.		
Charges	1'477'762'700	1'397'384'100	80'378'600	5.8
Revenus	1'473'544'900	1'355'023'900	118'521'000	8.7
Excédent de charges	4'217'800	42'360'200	-38'142'400	-90.0

Résultat par catégorie	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'477'762'700	1'397'384'100	80'378'600	5.75
30 Charges de personnel	451'872'100	436'298'600	15'573'500	3.57
31 Biens, services et marchandises	397'930'500	383'718'300	14'212'200	3.70
32 Intérêts passifs	75'560'000	79'646'000	-4'086'000	-5.13
33 Amortissements	116'265'100	113'857'800	2'407'300	2.11
35 Dédommagements à des collectivités publiques	135'852'000	89'024'500	46'827'500	52.60
36 Subventions accordées	75'678'200	74'331'600	1'346'600	1.81
38 Attributions aux réserves	6'591'800	6'079'200	512'600	8.43
39 Imputations internes	218'013'000	214'428'100	3'584'900	1.67
4 Revenus	1'473'544'900	1'355'023'900	118'521'000	8.75
40 Impôts	402'220'000	392'250'000	9'970'000	2.54
41 Patentes, concessions	2'122'000	1'921'000	201'000	10.46
42 Revenus des biens	62'215'400	62'093'800	121'600	0.20
43 Taxes, ventes et prestations facturées	628'244'300	615'360'600	12'883'700	2.09
44 Part à des recettes sans affectation	2'500'000	3'000'000	-500'000	-16.67
45 Dédommagements de collectivités publiques	149'836'100	61'696'500	88'139'600	142.86
46 Subventions acquises	1'788'500	1'596'100	192'400	12.05
48 Prélèvements sur les réserves	6'605'600	2'677'800	3'927'800	146.68
49 Imputations internes	218'013'000	214'428'100	3'584'900	1.67
RESULTAT				
Excédent de charges	4'217'800	42'360'200	-38'142'400	-90.04

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2006.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 15.6 mios ou + 3.6 %

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	39'519'200	41'811'400	-2'292'200	-5.5
Sécurité publique	104'486'000	100'622'500	3'863'500	3.8
Culture, sports, patrimoine	30'508'900	29'904'600	604'300	2.0
Travaux	89'253'100	87'439'900	1'813'200	2.1
Enfance, jeunesse et éducation	69'947'100	64'007'000	5'940'100	9.3
Sécurité sociale et environnement	75'300'000	72'222'400	3'077'600	4.3
Services industriels	55'857'800	53'290'800	2'567'000	4.8
Sous-total	464'872'100	449'298'600	15'573'500	3.5
Correctifs de la masse salariale	-13'000'000	-13'000'000	0	0.0
Total	451'872'100	436'298'600	15'573'500	3.6

Relevons que les chiffres du budget de 2006 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 1.56 % au 1^{er} janvier 2005*
- ⇒ *Augmentation des allocations de résidence*
- ⇒ *Nouvelle augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions de 1 %*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs d'environ 50 EPT*
- ⇒ *Anticipation sur les économies de salaires : 13 millions de francs.*

Les pourcentages figurant dans le tableau ci-dessus appellent les remarques suivantes :

Administration générale et finances (- 5.5 %)

Ce taux est faussé par le fait qu'au budget 2005 les effets de la première augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions (2.75 millions de francs) figuraient en un seul montant au Service du personnel dans l'attente d'une décision de votre Conseil. Dès le budget 2006, les charges sont réparties dans chaque service, d'où une aggravation artificielle d'environ 1 % dans les autres directions par rapport au budget 2005. Sans cette opération, le taux de progression d'AGF s'élève à 1.2 %.

Sécurité publique (+ 3.8 %)

L'augmentation supérieure à la moyenne dans cette direction provient essentiellement de l'accroissement de l'effectif prévu au Corps de police.

Enfance, jeunesse et éducation (+ 9.3 %)

La hausse, très supérieure à la moyenne, résulte principalement des accroissements d'effectifs au Service de la jeunesse et des loisirs - APEMS (+ 6 EPT), due à l'ouverture de deux nouveaux centres d'accueil, ainsi qu'à celui de la petite enfance (+ 28.3 EPT), suite notamment à la municipalisation du centre de vie enfantine de "La Cour des Miracles".

Sécurité sociale et environnement (+ 4.3 %)

Il convient ici de mettre en exergue l'accroissement d'effectif prévu au Service social (+ 13.5 EPT).

Services industriels (+ 4.8 %)

Au Service du multimédia, la reprise d'activités confiées précédemment à des "providers" entraîne une augmentation d'effectif de 5.6 EPT qui explique la nette progression des charges enregistrées sous ce poste.

31 Biens, services et marchandises

+ 14.2 mios ou + 3.7 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2006	2005	fr.	%
	fr.	fr.		
Fouritures, mobilier, machines et matériel	12'666'300	11'778'400	887'900	7.5
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'173'400	25'963'900	-790'500	-3.0
Marchandises	15'920'000	15'372'600	547'400	3.6
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	27'201'900	26'122'100	1'079'800	4.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	17'917'100	16'601'400	1'315'700	7.9
Honoraires et prestations de services	69'525'200	62'664'300	6'860'900	10.9
Autres dépenses en biens, services et marchandises	26'221'900	26'500'600	-278'700	-1.1
Sous-total	194'625'800	185'003'300	9'622'500	5.2
Achats d'énergie par les SI	203'304'700	198'715'000	4'589'700	2.3
Total	397'930'500	383'718'300	14'212'200	3.7

Les achats d'énergie des Services industriels progressent modérément, soit de 4.6 millions de francs environ (+ 2.3 %), augmentation résultant de la hausse des achats du Service du gaz et chauffage à distance (+ 11.3 millions), suite notamment à l'évolution du prix du gaz, augmentation partiellement compensée par des achats du Service de l'électricité (- 6.7 millions) en régression tant au niveau des prix que des quantités.

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 9.6 millions de francs, soit de 5.2 %. Il convient toutefois de relever que cette progression, qui peut paraître élevée, résulte principalement de facteurs techniques, tels que le report des acquisitions de petit matériel et de programmes informatiques (0.4 million) des "Autorisations d'achats" au budget de fonctionnement, la facturation dès 2006 de l'incinération des déchets par TRIDEL et l'intégration des ETSL (emplois temporaires subventionnés) dans le budget (2.1 millions). Abstraction faite de ces différents facteurs, la progression des charges est très faible, les dépenses nouvelles résultant notamment du développement de l'accueil d'enfants (garderies, APEMS) et de l'alimentation du crédit-retraite des sapeurs-pompiers ayant pu être absorbées grâce aux économies résultant de la démarche "Prestations 2004", qui déploiera des effets supplémentaires en 2006.

Ainsi, les principaux écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

311 Achat d'installations aux SI	+	0.4
311 Acquisition de matériel et de programmes informatiques	+	0.4
314 Démontage de la cheminée de l'UIOM	+	0.3
315 Entretien des canalisations d'eauservice (ruptures de conduites)	+	0.2
315 Entretien des installations des SI	+	0.7

316	<i>Intégration des loyers des ETSL</i>	+	0.7
316	<i>Loyers des garderies</i>	+	0.2
316	<i>Maintenance Star-Magesi et Star-Multi</i>	+	0.5
317	<i>Intégration des déplacements et débours relatifs aux ETSL</i>	+	0.2
318	<i>Accueil d'enfants</i>	+	0.6
318	<i>Frais d'emprunts</i>	-	0.7
318	<i>Assainissement – Démarrage de TRIDEL (net)</i>	+	4.9
318	<i>Intégration des prestations de services relatives aux ETSL</i>	+	0.7
319	<i>Secrétariat municipal – Elections communales</i>	+	0.3
319	<i>Attribution à la provision pour le crédit-retraite des sapeurs-pompiers</i>	+	1.0

32 Intérêts passifs - 4.1 mios ou - 5.1 %

Malgré l'accroissement de l'endettement prévu pour les années 2005 et 2006, les charges d'intérêts diminuent une nouvelle fois grâce à l'arrivée à échéance pendant cette période d'emprunts comportant des taux plus élevés que ceux prévus pour le renouvellement.

33 Amortissements + 2.4 mios ou + 2.1 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2006	2005	fr.	%
	fr.	fr.		
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	5'000'000	5'000'000	0	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1'596'500	1'726'700	-130'200	-7.5
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	68'981'600	67'975'100	1'006'500	1.5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	40'687'000	39'156'000	1'531'000	3.9
Total	<u>116'265'100</u>	<u>113'857'800</u>	<u>2'407'300</u>	2.1

On peut mettre en évidence sous ce poste l'amortissement des nouveaux crédits suivants : système d'information des ressources humaines - phase II (0.6 million); rénovations et extensions du réseau d'eau potable (0.7 million); acquisition d'un PGI /SAP (1 million).

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+ 46.8 mios ou + 52.6 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Attribution au fonds de péréquation intercommunal	56'255'000	0	56'255'000	-
Participation à des entreprises de transports	35'000'000	34'300'000	700'000	2.0
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	1'500'000	1'700'000	-200'000	-11.8
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	469'000	465'000	4'000	0.9
Facture sociale	36'100'000	45'000'000	-8'900'000	-19.8
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5'900'000	6'117'000	-217'000	-3.5
Participation aux mesures actives du travail	0	770'000	-770'000	-100.0
Autres dédommagements	628'000	672'500	-44'500	-6.6
Total	135'852'000	89'024'500	46'827'500	52.6

Ainsi que relevé dans le préambule, l'entrée en vigueur au 01.01.2006 des nouvelles péréquations intercommunales va bouleverser les chapitres 35 et 45 du budget des communes vaudoises. Pour Lausanne, les effets principaux intégrés dans les chiffres de 2006 sont les suivants :

Rubrique	Aggravation	Amélioration
	(en millions de francs)	
1100.351 Attribution au fonds de péréquation intercommunal	56.3	
1100.451/4201.451 Accroissement de la contribution du fonds de péréquation intercommunal (y compris compte routier et des transports)		53.4 20.0
1104.351 Diminution de la facture sociale		8.9
Prise en charge par la "facture sociale" du coût standard du CSR (montant net évalué)		5.0
6401.351 Prise en charge par la "facture sociale" du coût des mesures actives du travail		0.8
	56.3	88.1
Allègement net estimé	31.8	
Total	88.1	88.1

36 Subventions accordées**+ 1.3 mio ou + 1.8 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	3'649'000	3'429'000	220'000	6.4
Sécurité publique	58'800	64'800	-6'000	-9.3
Culture, sports, patrimoine	31'994'500	31'075'500	919'000	3.0
Enfance, jeunesse et éducation	19'720'500	19'362'400	358'100	1.8
Sécurité sociale et environnement	20'055'400	20'122'900	-67'500	-0.3
Services industriels	200'000	277'000	-77'000	-27.8
Total	<u>75'678'200</u>	<u>74'331'600</u>	<u>1'346'600</u>	1.8

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2005 et celui de 2006 (en millions de francs) :

⇒ <i>Aide au démarrage et à l'acquisition d'entreprises</i>	+ 0.100
⇒ <i>Béjart Ballet Lausanne</i>	+ 0.150
⇒ <i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E</i>	+ 0.100
⇒ <i>Festival BD-FIL</i>	+ 0.250
⇒ <i>Triathlon – Championnat du monde 2006</i>	+ 0.200
⇒ <i>Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA)</i>	+ 0.120
⇒ <i>FASL</i>	+ 0.195
⇒ <i>Association des centres d'Accueil de l'Enfance (ACAE)</i>	- 0.180
⇒ <i>Association pour l'Entraide familiale (APEF)</i>	+ 0.150
⇒ <i>Point d'Eau Lausanne</i>	+ 0.245
⇒ <i>Allocation au logement</i>	+ 0.310
⇒ <i>Aide sociale lausannoise complémentaire</i>	- 0.400

38 Attributions aux réserves**+ 0.5 mio ou + 8.4 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	0	12'400	-12'400	-100.0
Fonds de renouvellement de l'équipement de la compostière	70'000	0	70'000	-
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	1'548'800	1'548'800	0	0.0
Fonds des SI	4'972'000	4'517'000	455'000	10.1
Total	<u>6'591'800</u>	<u>6'079'200</u>	<u>512'600</u>	8.4

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

39 **Imputations internes** **+ 3.6 mios ou + 1.7 %**
49

La hausse enregistrée sous ce poste provient essentiellement des facturations internes de prestations à l'intérieur des Services industriels, du passage du Service social au régime "commercialisé" et de la facturation au Service immobilier de prestations entre la section "Gestion des immeubles" et celle relative aux immeubles du patrimoine administratif. Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution de la facturation des intérêts, suite à la baisse du taux interne à 4 %.

4 REVENUS

40 Impôts **+ 10.0 mios ou + 2.5 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	270'000'000	267'000'000	3'000'000	1.1
Impôts sur le bénéfice et le capital	70'000'000	65'000'000	5'000'000	7.7
Impôts fonciers	29'000'000	29'000'000	0	0.0
Droits de mutations	7'500'000	7'000'000	500'000	7.1
Impôts sur les successions et les donations	20'000'000	19'000'000	1'000'000	5.3
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'720'000	5'250'000	470'000	9.0
Total	402'220'000	392'250'000	9'970'000	2.5

Impôts sur le revenu et la fortune

Une augmentation est attendue de la résorption progressive du retard de taxation engendré par le passage au système postnumerando.

Impôts sur le bénéfice et le capital

Les prévisions sont fondées sur les performances favorables du secteur "banques-assurances".

41 Patentes, concessions **+ 0.2 mio ou + 10.5 %**

L'augmentation provient du Service d'urbanisme, qui a adapté sa prévision s'agissant des émoluments liés à l'octroi de permis de construire.

42 Revenus des biens**+ 0.1 mio ou + 0.2 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	2'738'000	3'662'600	-924'600	-25.2
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'335'000	29'240'000	95'000	0.3
Revenu des biens du patrimoine administratif	29'408'300	28'633'600	774'700	2.7
Autres revenus	734'100	557'600	176'500	31.7
Total	62'215'400	62'093'800	121'600	0.2

La diminution des intérêts résulte d'une adaptation de la prévision (- 1 million de francs) s'agissant des intérêts moratoires, les incidences du nouveau système de perception des impôts sur lesdits intérêts ayant été surévalués pour les exercices 2004 et 2005.

L'adaptation de divers tarifs (anticipations du domaine public, inhumations, incinérations, etc.), l'extension des zones de parcage (macarons, P+R), de même que la mise en location de l'immeuble des Figuiers 28 expliquent l'essentiel de la hausse des revenus du patrimoine administratif.

Quant aux "Autres revenus", ils enregistrent à l'Office de la protection civile un prélèvement de 0.27 million de francs sur le fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile destiné à couvrir le remplacement urgent des circuits de distribution d'eau froide et d'eau chaude de l'abri des Bergières.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+ 16.7 mios ou + 2.8 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	105'206'500	97'988'200	7'218'300	7.4
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	63'378'400	63'998'400	-620'000	-1.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	8'781'700	12'628'100	-3'846'400	-30.5
Amendes	24'500'000	18'500'000	6'000'000	32.4
Autres contributions	16'715'700	24'375'900	-7'660'200	-31.4
Sous-total	218'582'300	217'490'600	1'091'700	0.5
Ventes d'énergie des SI	409'662'000	397'870'000	11'792'000	3.0
Total	628'244'300	615'360'600	12'883'700	2.1

Le produit des ventes des Services industriels est en progression par rapport au budget précédent de 11.8 millions de francs, alors que les achats (chapitre 31) augmentent de 4.6 millions de francs. Cette évolution s'explique principalement par un accroissement des ventes de gaz de 9.5 millions de francs en raison de l'adaptation du prix du gaz, conséquence de l'augmentation du prix d'achat payé à Gaznat SA.

Cette rubrique enregistre par ailleurs les écarts suivants (en millions de francs) :

434	<i>Prestations facturées par le Service du personnel aux services commercialisés</i>	+	0.438
434	<i>Prestations facturées par le Corps de police (hausse des tarifs et nouvelles prestations soumises à facturation)</i>	+	0.498
434	<i>Prestations facturées par le Groupe sanitaire</i>	+	0.920
434	<i>Taxes et prestations du Service d'assainissement (TRIDEL)</i>	+	1.836
434	<i>Taxes et prestations d'eauservice (taxe de raccordement, travaux pour le compte de tiers)</i>	+	1.700
434	<i>Accueil en milieu scolaire (accroissement du nombre de places offertes)</i>	+	0.185
434	<i>Centres de vie infantine (accroissement du nombre de places offertes)</i>	+	1.105
435	<i>Ventes d'énergie du Service d'assainissement (fermeture de l'UIOM)</i>	-	2.369
436	<i>Service du travail - Transfert de la participation du SECO et du Service de l'emploi au coût des ETSL dans le chapitre 45 (5.2 millions pour 2006)</i>	-	3.800
437	<i>Amendes</i>	+	6.000
438	<i>Prestations facturées par le Service d'électricité à des investissements</i>	-	1.693
439	<i>Suppression des économies escomptées dans le cadre de "Prestations 2004" et de la politique de stationnement (intégrées dans les services concernés)</i>	-	5.498
439	<i>Transfert des amendes de stationnement de la Commission de police du poste "Autres contributions" au poste "Amendes" (1.1 million pour 2006)</i>	-	0.788

44 Part à des recettes sans affectation

- 0.5 mio ou - 16.7 %

Une baisse de la part à l'impôt sur les gains immobiliers de 0.5 million de francs est à prévoir compte tenu des résultats de ces dernières années et de la modification du barème dès le 01.01.2005.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+ 88.1 mios ou + 142.9 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Total	149'836'100	61'696'500	88'139'600	142.9
Fonds de péréquation intercommunal	63'000'000	9'588'000	53'412'000	557.1
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transport	20'000'000	0	20'000'000	-
Participations diverses aux frais de la section "secours et incendie"	7'441'200	7'308'200	133'000	1.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'457'500	1'968'200	-510'700	-25.9
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	20'513'300	19'724'600	788'700	4.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'291'800	4'360'500	-68'700	-1.6
Participation aux frais d'hébergement d'urgence hivernal ainsi que des requérants d'asile frappés d'une non entrée en matière (NEM)	0	1'100'800	-1'100'800	-100.0
Participation des collectivités publiques aux charges du Service social	15'210'000	6'461'300	8'748'700	135.4
Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP)	10'570'200	10'235'600	334'600	3.3
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'381'300	0	6'381'300	
Autres dédommagements	970'800	949'300	21'500	2.3

Outre les éléments déjà évoqués dans le chapitre 35, liés à l'entrée en vigueur au 01.01.2006 des nouvelles péréquations intercommunales, il convient de relever les points suivants :

Au Groupe sanitaire, la participation de l'Etat est en baisse de 0.51 million de francs suite à la diminution prévisible de l'excédent de charges en raison de la hausse des tarifs et du nombre des interventions.

Au Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, une recette de quelque 1.1 million de francs disparaît suite à la reprise par la FAREAS de l'hébergement des requérants d'asile frappés d'une non entrée en matière.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 3.9 mios ou + 146.7 %**

	Budget 2006	Budget 2005	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	6'605'600	2'677'800	3'927'800	146.7
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	304'600	376'800	-72'200	-19.2
Fonds des SI	6'300'000	2'300'000	4'000'000	173.9

Aux Services industriels, un prélèvement de 6.3 millions de francs a été prévu au Service du gaz et du chauffage à distance pour compenser partiellement la hausse du prix d'achat du gaz.

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2006 ET 2007

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2006 et 2007, portant sur les crédits déjà votés /AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2006 et 2007, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2007, lesquels sont classés par ordre de priorité (AII).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2007.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2006 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2005	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	1.4	1.4	2.8
Sécurité publique	1.3	3.0	4.3
Culture, sports, patrimoine	17.8	10.2	28.0
Travaux	17.7	30.7	48.4
Enfance, jeunesse et éducation	6.3	8.4	14.7
Sécurité sociale et environnement	0.7	0.5	1.2
Services industriels	10.5	21.4	31.9
Total du patrimoine administratif	55.7	75.6	131.3
Patrimoine financier	1.0	1.0	2.0
Total général	56.7	76.6	133.3

Les principales dépenses prévues pour 2006 sont les suivantes :

	<i>(en milliers de francs)</i>
Ensemble des crédits-cadres (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	32'920
Construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon	12'000
Programme d'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier	3'000
Nouveaux ateliers de signalisation routière du Service des routes et de la mobilité	2'200
Aménagement de l'avenue de Cour	2'300
m2 – Réaménagements des espaces publics et mesures d'accompagnement	5'500
Dérivation de la Louve (Tunnel Sébeillon - La Sallaz)	4'500
Réorganisation du nettoyage de la voirie	2'500
Aménagement du nouveau centre intercommunal de logistique de Malley	3'600
Remplacement de la chaudière du four 2 de la STEP	2'500
Réfection de la salle de gymnastique et assainissement du bâtiment du collège de Chailly	2'200
Extension du groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc	2'000
Création d'un centre de quartier et de rencontres à Chailly	2'000
Renouvellement partiel du réseau 50 kV	4'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2006 sont évaluées à 8.9 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 127.7 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2006

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	4.2	
Amortissements		109.6
Attributions aux réserves		6.6
Prélèvements sur les réserves	6.6	
	<u>10.8</u>	<u>116.2</u>
Autofinancement	105.4	
	<u>116.2</u>	<u>116.2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	131.3	
Autorisations d'achats	5.2	
Subventions et recettes sur investissements		8.9
	<u>136.5</u>	<u>8.9</u>
Investissements nets		127.6
	<u>136.5</u>	<u>136.5</u>
Financement	Mios de francs	%
Investissements nets	127.6	100.0
./. Autofinancement	105.4	82.6
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>22.2</u>	<u>17.4</u>

L'insuffisance d'autofinancement de 22.2 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 2 millions de francs.

7. REMUNERATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

La loi sur les communes, à son article 29, dispose ce qui suit :

«Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.».

A teneur de la loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'étant pas suffisant. Pour ce qui concerne le Conseil communal, cette exigence a été remplie par la décision prise le 21 janvier 2002¹. Pour la Municipalité, en revanche, la dernière décision remonte au 11 décembre 2001², soit à la législature écoulee, Une nouvelle décision doit donc être prise.

¹ Bulletin du Conseil communal, 2002, I, pp. 40-41

² BCC, II, pp. 468-469

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2001 s'élevaient à fr. 244'960.- pour le syndic et à fr. 228'354.- pour les conseillers municipaux. Ils ont depuis lors été indexés au coût de la vie dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal, passant de l'indice 101.1 à l'indice 104.4³, pour s'établir aujourd'hui à fr. 253'034.- pour le syndic et à fr. 235'882.- pour les autres membres de la Municipalité. Cette dernière vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

8. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2005/64 de la Municipalité, du 22 septembre 2005;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2006 comme il suit :

Charges	fr. 1'477'762'700
Revenus	1'473'544'900
Excédent des charges	fr. 4'217'800
2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2006;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2006;
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité, dès le 1^{er} juillet 2006 :

Syndic	:	fr. 253'034.-
Conseillers municipaux	:	fr. 235'882.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2006
Brochure du projet de budget de l'exercice 2006
Plan des investissements pour les années 2006 et 2007

³ Base : Juillet 2000 = 100